



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 27 juillet 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**TRAPIL ODCF**  
**22 B, route de Demigny**  
**BP 30081**  
**CHAMPFORGEUIL**  
**71103 CHALON-SUR-SAONE**

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**  
[pascal.andres@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.andres@moselle.gouv.fr)  
03 87 28 33 42

**Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux de mise en sécurité d'un pipeline sur la commune de REMILLY.  
Courrier d'accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de déclaration  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 11/09/2015  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de mise en sécurité d'un pipeline sur la commune de REMILLY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **17 juillet 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00314**
- Dossier réalisé par : **L'Atelier des Territoires à METZ**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous trouverez ci-joint un récépissé clôturant son instruction administrative, ainsi qu'une copie de l'arrêté en date du 11 septembre 2015 et du 28 novembre 2007 fixant des prescriptions générales.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de REMILLY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU  
VALÉRIE ANTOINE-POTIER

PAR INTÉRIM, LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER

**Copie pour information :**

- AFB  
23 rue des Garennes  
57155 MARLY